



Vote des salarié-es des petites entreprises de moins de onze salarié-es

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, cinq millions de salarié-es de Très Petites Entreprises (TPE), des très petites associations (TPA), des particuliers employeurs vont élire leurs représentant-es syndicaux-ales.

Les salarié-es des petites mutuelles, des agents généraux, des courtiers et autres intermédiaires d'assurances aussi !

Votez Solidaires !

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, où ne sont élus ni délégués du personnel, ni comité d'entreprise, ainsi que pour les employés à domicile et les salariés d'association, la représentation syndicale repose sur la mesure de la représentativité des organisations syndicales au niveau des branches professionnelles et au niveau national et interprofessionnel.

Le scrutin, organisé tous les 4 ans sur une base régionale a lieu sur sigle : les salariés doivent choisir une organisation syndicale représentative, ou un syndicat affilié à une organisation syndicale représentative, et non des candidats personnes physiques.

Ces élections, qui se dérouleront par voie électronique, détermineront, avec les élections en entreprises, les niveaux de représentativité de chaque organisation syndicale au niveau national. Elles compteront aussi pour désigner les conseiller-ères au Conseil de Prud'hommes.

Dans chaque région, les élu-es siégeront dans une Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle chargée d'apporter informations et conseils en droit à tous ces salarié-es très isolé-es et souvent exposé-es à l'arbitraire, privé-es de droits et de reconnaissance.

Trop souvent, certains employeurs entravent la mise en place de délégué-es du personnel (obligatoires à partir de 11 salarié-es) en divisant les entreprises. **En présentant des candidatures dans chaque région, Solidaires entend aller plus loin et agira pour déjouer ces manœuvres !**

Ces commissions auront aussi pour rôle de proposer une médiation en cas de conflit et proposer des activités sociales et culturelles. Pour Sud Solidaires, le rôle des commissions est trop limité : par exemple, les membres de ces commissions n'ont pas un accès libre aux lieux de travail.

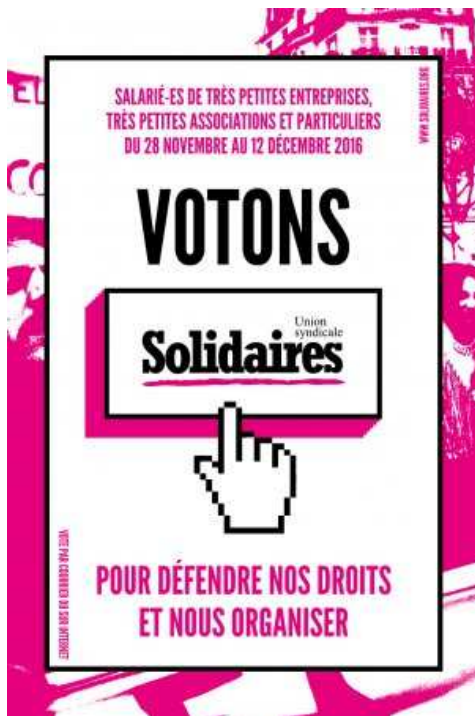
TPE : des employeurs pas comme les autres ?

Du fait de rapports de proximité et de l'absence de représentation syndicale, les salarié-es des TPE sont plus sensibles au chantage à l'emploi et à l'instrumentalisation des rapports « paternalistes ».

L'Union Syndicale Solidaires exige que le droit commun des salarié-es, tel qu'existant dans des entreprises de taille plus importantes s'applique, aussi pour les TPE.

L'unité d'action syndicale, c'est l'efficacité !

Pour Solidaires, la diversité d'opinion est une richesse qui sert l'intérêt collectif. Dans le secteur des TPE les syndicats doivent s'unir pour être plus forts et imposer des avancées sociales.



Pour les TPE SUD Solidaires revendique :

- ✓ Salaire minimum à 1700 euros pour un temps plein.
- ✓ Travail du dimanche et de nuit mieux compensé, en temps et financièrement, ils doivent demeurer l'exception
- ✓ Treizième mois généralisé.
- ✓ Stop à la précarité : CDD, intérim, sous-traitance, temps partiels imposé et généralisé...
- ✓ Statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de la vie quelque-soit son employeur.
- ✓ Création de délégué-es pouvant intervenir sur nos lieux de travail.
- ✓ Respect de la législation par le renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail.
- ✓ Autorisations d'absence prises sur le temps de travail et payée, pour consulter l'inspection du travail et le syndicat.

Pour Solidaires, l'égalité femme/homme est une priorité.

Les femmes dans le travail sont souvent cantonnées à des tâches mal payées et ont des salaires inférieurs à ceux des hommes (- 24 % en moyenne). Elles subissent le temps partiel imposé ce qui complique la vie pour elles et leurs familles. Dans un pays où un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, Solidaires se bat au quotidien pour des salaires décents pour toutes et tous et l'égalité salariale pour les femmes.

Aller plus loin avec Solidaires

Rompre l'isolement, combattre les injustices, défendre les droits et en conquérir de nouveaux, c'est possible !

<https://election-tpe-solidaires.org>

<https://twitter.com/SolidairesTPE>

<https://www.facebook.com/SolidairesTPE>

**Solidaires, un syndicat de lutte
au service de la défense des
salarié-es !**

Sud Assurance IDF :

144 Bd de la Villette 75019 PARIS

Téléphone : 06 66 75 97 84 - Télécopie : 01 73 79 48 90

Messagerie : sud.assurance@gmail.com

Internet : <http://sud-assurance.wifeo.com> ou depuis votre mobile :



web

Novembre 2016